

Les vieux, restez chez vous !

Avec la sixième réforme de l'Etat, les régions ont hérité des compétences en matière de gestion de la vieillesse de la population. Mais là, comme ailleurs, les moyens n'ont pas réellement suivi. La Wallonie s'est donc vue forcée d'agir et de développer un système propre capable de faire face à l'un des plus grands enjeux de notre temps. Et même si à l'heure qu'il est, la loi censée organiser ce défi est encore en discussion, le principe de base, lui, est admis et fixé : il s'agira d'une « assurance autonomie ». Au-delà de son fonctionnement propre qui doit encore être validé, que nous dit ce projet de la façon dont la société voit ses aînés ? Prend-on réellement la mesure de l'ampleur du travail à effectuer pour ne plus faire des seniors une population à part ? Quel projet de société nos autorités régionales ont-elles dessiné à travers cette mesure ?

Le statu quo est interdit

En Occident, nos populations vieillissent de plus en plus vite. Le mouvement n'est pas neuf. Cela fait des décennies que la pyramide des âges a tendance à se renverser à ceci près que, jusqu'à présent, cette dynamique était plus ou moins bien compensée par l'immigration. Or, il faut désormais se rendre à l'évidence, l'apport d'immigrés n'est plus suffisant et nos modes de vie ne sont plus en mesure de régénérer naturellement la populationⁱ.

La fécondité baisse toujours plus. Si dans les années 1960, les femmes belges avaient, en moyenne, 3,3 enfants, en 2010, elles n'en ont même plus deux (1,8). À ce rythme, le renouvellement naturel des générations n'est plus atteintⁱⁱ. Notre société vieillit donc, et vieillit même vite.

D'autant plus que l'espérance de vie, elle, évolue conjointement. Les Wallons peuvent désormais espérer vivre 79 ans pour 69 ans en 1960. En somme, selon les démographes, le nombre d'aînés que compte notre société ne cesse de croître et, au vu des progrès de la médecine, cette tendance restera pour longtemps encore.

Face à cette pression démographique d'un genre nouveau, nos autorités régionales ayant hérité de la compétence lors de la sixième réforme de l'Etat ont donc dû mettre le pied à l'étrier et agir rapidement pour ne pas se laisser submerger. Car, comme l'a précisé à de nombreuses reprises Isabelle Moinnet, la députée régionale venue exposer le projet du gouvernement à notre mouvementⁱⁱⁱ, dans un contexte économique si difficile « le statu quo est interdit. » Et madame Moinnet d'ajouter : « Si nous maintenons le même système qu'actuellement, nous devrions ouvrir une maison de repos de 100 lits toutes les trois semaines, c'est inconcevable. »

Il faut donc agir vite afin de faire face à ce vieillissement de la population tout en rompant avec le passé. La solution s'incarne alors dans la suppression « d'une politique d'assistantat pour opter pour un dispositif d'assurance équitable pour tous. »^{iv}

Concrètement, dès le premier janvier 2017, devrait entrer en fonction un mécanisme mettant en place une « assurance autonomie ». Celle-ci a pour mission de maintenir le plus longtemps possible les aînés à leur domicile et ainsi diminuer la croissance du nombre de places dans les maisons de repos si coûteuses à la collectivité et aux seniors eux-mêmes.

Contrairement à la Flandre qui donne une certaine somme d'argent aux personnes en perte d'autonomie, le principe de base de cette « assurance autonomie » est davantage d'offrir un accès à des services capables de prolonger significativement le maintien à domicile dans des conditions optimales. Cette assurance sera organisée via les mutuelles qui, moyennant un budget d'une centaine de millions d'euros et une quote-part personnelle proportionnelle aux moyens de chacun, offriront une série de services-clefs via des organismes agréés, tels que les gardes à domicile, aide-ménagères, assistantes sociales, aménagements du logement, etc.

Ce système a donc l'avantage de mettre réellement l'accent sur le maintien à domicile des aînés alors que la Wallonie compte une des plus grandes proportions de personnes en maison de repos d'Europe. Et quand on sait qu'un tiers des résidents de ces établissements sont non demandeurs, cela est une « très bonne avancée » conclue la parlementaire^v.

L'argent comme moteur ?

Préserver l'autonomie des personnes âgées au maximum est un but louable, certes mais dans le discours qui entoure cette mesure, il n'apparaît pas que cette dimension soit le véritable moteur de la réforme. Pour reprendre les termes de la parlementaire venue nous présenter les contours de la nouvelle loi : « Le statu quo est interdit. Si nous maintenons le même système que maintenant, nous devrions ouvrir une maison de repos de 100 lits toutes les trois semaines, c'est inconcevable. »^{vi}

Et c'est là l'argument principal mis en avant par nos autorités : une obligation d'avancer. Une obligation non pas morale envers nos aînés ni même sociétale envers nous et nos enfants, mais purement et simplement une obligation budgétaire. Si le « statut quo est interdit », c'est que la situation n'est pas tenable économiquement. Et puis, il y a le célèbre « l'augmentation de l'espérance de vie est une chance. Mais... »^{vii} que l'on entend presque systématiquement lorsque l'on doit aborder la question du vieillissement de la population.

Or, le « mais » en question touche invariablement à l'impact économique de ce vieillissement. Cette expression maladroite destinée initialement à se justifier par rapport à des critiques éventuelles ne fait que renforcer davantage encore l'impression que la motivation initiale de cette mesure est plus économique que sociétale. Comment voulez-vous en effet, que les aînés n'interprètent pas cela comme : « Vous vivez plus longtemps c'est chouette, mais vous nous coûtez donc plus cher » ?

Cette réforme paraît donc être initiée parce qu'on le doit bien, parce qu'on l'a hérité du fédéral et que ne rien faire serait dangereux pour les finances de la région. Si l'argent est le nerf de la guerre, faut-il accepter qu'il en soit la motivation, la cause profonde ?

Cette question n'est pas si anodine. Quelle image donnons-nous à nos aînés, si nous ne nous occupons de leur autonomie qu'en raison d'un nécessaire exercice budgétaire. Quel est le projet de société derrière cette réforme ? Quelle place voulons-nous donner à ceux qui, bientôt, constitueront la part la plus importante de notre population ? Faut-il rappeler que nos enfants seront les seniors de nos petits-enfants ? Leur avenir ne mériterait-il pas un peu plus qu'un rééquilibrage des finances publiques ?

Le maintien à domicile n'est pas une solution

La question de la gestion du vieillissement de la société ne devrait pas être une pénitence ni un boulet budgétaire mais une réelle opportunité d'abandonner nos modes de gouvernance actuels, pour le moins insuffisant, pour développer une réelle vision inclusive. Notre sens moral et éthique doit nous pousser à faire de ce cas une possibilité de redessiner une société capable d'intégrer ses aînés. Car, quoi qu'en pensent certains, ceux-ci ne sont pas des adultes en fin de vie dont il faut s'occuper !

La perception actuelle de la vieillesse est malheureusement trop souvent conditionnée par la rentabilité économique. Or, en tant que mouvement d'éducation permanente, nous tenons fermement à l'idée que notre place dans la communauté ne s'arrête pas à notre participation à l'économie.

Ainsi, les seniors, tout comme les chômeurs d'ailleurs, en ne produisant plus de valeur-ajoutée financière, ont tendance à être considérés comme « à côté » de la société, « en dehors » de la vraie vie.

Et c'est là le risque principal de cette réforme. A-t-on réellement repensé la vie à domicile de nos aînés en amont ? Dans le cas contraire, le risque est grand que ce maintien à domicile prévu par la nouvelle loi aboutisse, finalement, à isoler davantage nos aînés pour qu'in fine, ils soient encore moins visibles et présents dans la vie de la communauté.

Tout l'enjeu de ce maintien à domicile est donc, au contraire, de redonner une nouvelle place et une nouvelle reconnaissance aux aînés afin qu'ils puissent vivre dignement leur vieillesse. Par conséquent, on aurait tort de se limiter à présenter cette mesure comme une tentative d'ajustement budgétaire. Davantage, il pourrait s'agir d'un véritable pari pour l'avenir et d'un choix de société fort et courageux.

Le maintien à domicile doit donc être l'occasion de repenser la vie des seniors dans une autonomie digne. Il ne doit en aucun cas être une obligation. « Le maintien à domicile, comme son nom aurait tendance à le suggérer, ne peut, par effet de balancier, devenir un lieu imposé. »^{viii} Aller en maison de repos doit pouvoir rester une solution offerte aux aînés. Car dans l'absence de refonte complète du paysage des services offerts par notre société, le maintien à domicile pourrait vite s'apparenter à une fausse bonne idée.

Il est, en effet, nécessaire de garder à l'esprit que si l'on favorise un recours plus poussé aux services de santé et sociaux à domicile, l'habitat des personnes âgées doit rester un lieu privé. « Le domicile ne peut devenir le lieu de toutes les intrusions pour la personne âgée »^{ix} où la confusion des rôles des professionnels et aidants-proches aboutirait à une nouvelle forme de contrôle social.

Enfin, notons que, comme l'a si justement mentionné Isabelle Moinnet, « la gestion du vieillissement de la population doit se faire de façon transversale. »^x Et nous souhaitons ardemment que la députée wallonne puisse être entendue par ses collègues. Car l'« assurance autonomie » n'initiera une véritable refonte de la place réservée aux personnes âgées qu'à condition que ce maintien à domicile soit intégré dans un faisceau large de mesures interministérielles visant à offrir à nos aînés les services nécessaires à une réelle inclusion dans notre société.

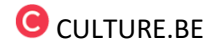
À ce titre, il est essentiel que l'on prenne en considération les spécificités du milieu rural en promouvant conjointement à cette « assurance autonomie » des services tels que le commerce ambulante, une démultiplication des petites lignes de bus et de trains ou encore, par exemple, des troupes théâtrales ambulantes et des lieux de rassemblements locaux dont l'accessibilité et la fonctionnalité ont été spécifiquement conçues pour cette tranche de la population^{xi}.

Ainsi, nous espérons que le projet wallon de gestion du vieillissement de la population devienne un grande dynamique transversale menant à un repositionnement des personnes âgées dans notre société et non pas un de ces jeux de ping-pong ministériel malheureusement si courant. Car le risque est réel que cela ne tourne alors à un simple abandon organisé des aînés chez eux aboutissant à une croissance radicale du plus grand problème du vieillissement de la population : non pas le trou budgétaire qu'il risque de créer mais bel et bien l'isolement dramatique que les aînés doivent affronter à la fois en tant que groupe social mais également en tant qu'individu.

Corentin de Favereau
Chargé d'études et d'analyses



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

ⁱ Il est à noter qu'en 2015, pour la première fois dans notre histoire récente, le nombre de décès était plus élevé que le nombre de naissances. DE SMET, F., directeur du Myria, dans *Le 7-9 de Matin Première*, La Première, RTBF, 12 juillet 2016.

ⁱⁱ Les démographes évaluent en effet que le renouvellement naturel de la société nécessite un indice de fécondité de 2,1 enfants en moyenne par femme au minimum. <http://www.iweps.be/fecondite> Site consulté le 20 juin 2015.

ⁱⁱⁱ Cette présentation s'est déroulée dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016 ayant pour thème : *Dépendante moi? Rester autonome oui, mais je veux aussi du plaisir!* Voir <http://www.acrf.be/evenements/dependante-moi-rester-autonome-oui-mais-je-veux-aussi-du-plaisir/> Site consulté le 22 juin 2015.

^{iv} Propos tenus par Madame Moinnet, députée wallonne, dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016.

^v Propos tenus par Madame Moinnet, députée wallonne, dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016.

^{vi} Propos tenus par Madame Moinnet, députée wallonne, dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016

^{vii} Propos tenus par Madame Moinnet, députée wallonne, dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016.

^{viii} MARTIN, P., Le maintien à domicile, le temps de l'affirmation, P.7.

<http://users.skynet.be/bk236744/documents/pdf/laseve/Maintien%20a%20domicile.pdf>. Site consulté le 21/06/2016.

^{ix} MARTIN, P., Le maintien à domicile, le temps de l'affirmation, P.8.

<http://users.skynet.be/bk236744/documents/pdf/laseve/Maintien%20a%20domicile.pdf>. Site consulté le 21/06/2016.

^x Propos tenus par Madame Moinnet, députée wallonne, dans le cadre du forum des Aînées du mouvement du 16 juin 2016.

^{xi} Citons, à titre d'exemple, les Maisons d'Accueil Communautaire mises en place par les ADMR.

<http://www.admr.be/fr/nos-maisons-daccueil-communautaire-0>, site consulté le 18 juillet 2016.